

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique et  
solidaire  
Transports

*(Texte non paru au journal officiel)*

## **Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer**

**ARRÊTÉ du - 4 OCT. 2017**

portant nomination au conseil supérieur de la marine marchande

NOR : TRAT1725356A

La ministre auprès du ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports,

Vu la loi n°48-340 du 28 février 1948 modifiée portant organisation de la marine marchande ;

Vu le décret n°2002-647 du 29 avril 2002, relatif à la composition, aux attributions et à l'organisation du Conseil supérieur de la marine marchande ;

Vu l'arrêté du 4 juillet 2016 portant nomination au Conseil supérieur de la marine marchande,

### **ARRÊTE**

#### **Article 1er**

Est nommé au Conseil supérieur de la marine marchande, au titre des organisations professionnelles, représentant l'armement,

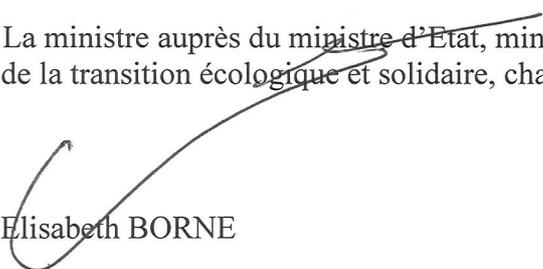
- M. Hervé THOMAS, délégué général d'Amateurs de France en remplacement de M. Éric BANEL.

## Article 2

Le directeur général des infrastructures, des transports et de la mer est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et solidaire.

Fait le - 4 OCT. 2017

La ministre auprès du ministre d'Etat, ministre  
de la transition écologique et solidaire, chargée des transports

  
Elisabeth BORNE